



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090889

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 16/07/2025 15H56 C:025094 I:39542
V/REF : 1019652
V/Email reçu le Mercredi 16/07/2025 à 15H56

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 01996
IMMEUBLE : CLOS DE L'EPEE -1996
6, RUE DES MAISONS NEUVES
01800 MEXIMIEUX

Vaulx en Velin, le 19 Septembre 2025

Référence Marché: M_231060001-1

LOCALISATION : ALLEE N6 NEUVES - LE MATIN JOINDRE M GIORDANO -TEL 06 48379903
L'APRES-MIDI JOINDRE MME METRAL -TEL 06 98718870

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPE DE RELEVAGE DE LA RESIDENCE -PREVOIR UNE CLE
TRIANGLE POUR CADENAS POMPIER

Donneur d'ordre : M. J.P. GIORDANO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur pompe(s) de relevage

LE 18/07/2025 A 15H30
ARRIVEE SUR PALACE - MME METRAL ET M. GIORDANO ABSENTS ET INJOIGNABLE
MALGRE NOTRE PRISE DE RENDEZ-VOUS

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 21/07/25 à 09H28 M. J.P. GIORDANO

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	CU0001-H(s)curage>1er tampon 18/07	3	182,97	182,97
TOTAL H.T.				182,97
T.V.A. a 10,00%				18,29
TOTAL T.T.C.En EURO				201,26

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090889

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1019652 du 16/07/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr; meugenie.m

Lieu d'intervention

6 Rue des Maisons Neuves
01800 MEXIMIEUX

Référence de la Demande

N°: 838 140 du 16/07/2025

THCCOLPCI Txv hors contra Colonnes eu ev Partie cne int.

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 231060001-1

01996 MEXIMIEUX Le Clos de l'Epée 11 Coll
PLUS / 4 Coll PLA1

Délai

Date limite exécution : 31/07/2025

Observations

Intervention prévu le 17/07/25

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 INTERVENTION SUR POMPE DE RELEVAGE Bonjour, suite à notre entretien téléphonique de ce jour, j'aurais besoin d'une intervention jeudi 17/07/25 sur les pompes de relevage de la résidence. Prévoir une clé triangle pour cadenas pompier. Le matin vous pouvez me joindre au 06 48 37 99 03 l'après midi Mme METRAL 06 98 71 88 70. Merci de me faire un retour après votre intervention. Cordialement.	1,00	182,87	182,87	18,29	201,16
Total H.T.					182,87
Total TVA					18,29
Total TTC					201,16

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GIORDANO JEAN-PIERRE (Trévoux) le 16/07/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **6 Rue des Maisons Neuves 01800 MEXIMIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **16/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1019652